

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 942

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrat pour la survie

La prise de conscience que notre manière de vivre basée sur le pillage des ressources naturelles, que nos comportements de prédateurs peu soucieux des grands équilibres physiques et biologiques mettent en péril l'avenir de la planète et de l'espèce humaine, cette prise de conscience progresse lentement mais sûrement. Y contribuent les cris d'alarme des scientifiques et les observations irréfutables qu'ils ont pu faire, relayés par les médias. Même les autorités politiques semblent prendre la situation au sérieux et commencent à agir, du moins ponctuellement et dans les domaines où l'intervention n'est pas trop coûteuse, peu douloureuse. Nous savons. Nous savons de plus en plus et avec une précision accrue. Pourtant nous avons peine à nous départir d'un sentiment d'impuissance; la tâche est écrasante, multiple: pour un succès ici ou là, combien de résistances partout; et les intérêts à court terme, forts de leurs positions acquises, continuent à prévaloir. Les appels à la responsabilité, au sens moral ne suffisent plus. La logique de l'action collective qu'exige la gravité de la situation écologique — on parle encore de préserver alors que c'est de restauration qu'il s'agit — ne peut résulter de la somme des logiques individuelles. C'est de mécanismes efficaces dont nous avons besoin, de stratégies qui prennent en compte les intérêts en présence et l'intérêt général. Afin que chacun se retrouve gagnant et la collectivité également. Deux exemples pour illustrer cette nécessité d'une approche centrée sur les intérêts.

En Suisse tout d'abord. On sait les efforts déployés pour mettre en valeur les dernières ressources hydroélectriques du pays: création de nouveaux barrages, extension des installations existantes, captage des dernières eaux libres. Efforts qui entrent en conflit avec la protection de paysages d'intérêt national, de biotopes rares, donc d'espèces végétales et animales en danger. Au centre du jeu, des communes de montagne qui tirent l'es-

sentiel de leurs ressources des droits d'eau: pas de barrage, pas de sous. Peut-on légitimement exiger de ces collectivités démunies qu'elles assument seules la sauvegarde d'un patrimoine national indispensable à tous, au péril de leur propre survie? S'il y a intérêt général à maintenir des sites en l'état, c'est à la collectivité d'en supporter le coût. D'où l'idée, dans le cadre de la révision en cours de la loi sur la protection des eaux, de prélever une taxe d'un centime au plus sur chaque kilowattheure hydraulique produit; le fonds ainsi alimenté permettrait d'indemniser les communes qui renonceraient à vendre leurs droits d'eau.

Pourquoi ne pas adapter ce mécanisme à d'autres situations plus dramatiques encore? La forêt tropicale par exemple, poumon de la planète et refuge la majorité des espèces vivantes. Ce patrimoine inestimable est aujourd'hui en danger; parce que les pays qui l'abritent sont lourdement endettés, ils le détruisent de manière accélérée. L'élevage intensif et les exportations de bois permettent de payer les intérêts; le brûlage offre provisoirement des terres à cultiver aux paysans démunis. Mais à terme cette fuite en avant est sans issue, aussi bien pour ces pays que pour l'ensemble de l'humanité.

Reste alors la négociation. Contre remise de tout ou partie de leurs dettes, les pays tropicaux s'engagent à préserver leurs aires forestières, ce qui n'exclut nullement une exploitation rationnelle. Dans cette transaction, il ne peut y avoir que des gagnants: les pays forestiers conservent un capital économique nécessaire à leur avenir et la planète sauve un patrimoine indispensable à sa survie.

Et pourquoi la Suisse ne prendrait-elle pas l'initiative d'une telle négociation? Puissance financière, pionnière de la préservation de la forêt sur son territoire, sensibilisée plus que d'autres pays aux problèmes de l'environnement, elle est bien placée pour réunir tous les partenaires.

JD